



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

- 7.1 62, RUE PRINCIPALE EST
- 7.2 340, BOULEVARD BLAIS EST
- 7.3 98, RUE PRINCIPALE EST
- 7.4 486, BOULEVARD BLAIS OUEST
- 7.5 9, BOULEVARD BLAIS OUEST
- 7.6 41, RUE PRINCIPALE OUEST
- 7.7 684, RUE PRINCIPALE OUEST
- 8. CORRESPONDANCE**
- 9. RAPPORTS DES COMITÉS**
- 10. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 11. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**



N° de résolution
ou annotation

2024-099

2024-100

2024-101



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

2. ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par Michèle Lamonde, et unanimement résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

3. PROCÈS-VERBAL DE JUIN 2024

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 3 juin 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

Il est proposé par Ginette Rochefort, et unanimement résolu :

D'ADOPTER le procès-verbal du 3 juin 2024.

4. FINANCES

4.1 COMPTES

Voir les incompressibles en annexe

CONSIDÉRANT QUE le Conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses du directeur général et secrétaire-trésorier et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre des séances précédentes ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a reçu et pris connaissance de la liste de la rémunération mensuelle des employés et élus municipaux avant la tenue de la présente séance.

QUE LE Conseil approuve des déboursés pour un total de 411 269,26 \$, incluant les salaires bruts pour la période du 1^{er} juin au 30 juin, montant de 26 393,74 \$.

Il est proposé par Claire Bossé, et unanimement résolu :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer et d'autoriser le paiement des comptes.

Je soussigné, Raymond Langevin, directeur général adjoint par intérim de la municipalité de Berthier-sur-Mer, certifie que la municipalité de Berthier-sur-Mer dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés plus haut au montant de 411 269,26 \$.



N° de résolution
ou annotation

2024-102

2024-103



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

5. AFFAIRE NOUVELLE

5.1 NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

CONSIDÉRANT QUE la loi nous demande de nommer un maire suppléant.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal devra pourvoir le poste de maire suppléant lors du départ de Jocelyn Lapointe dans les prochaines semaines.

Il est proposé par Sébastien Dufour, et unanimement résolu :

DE NOMMER à tour de rôle à titre de maire suppléant pour des périodes de trois mois dès le 1er août 2024, selon l'ordre suivant :

Août 2024 à octobre 2024 : Sébastien Dufour
Novembre 2024 à janvier 2025 : Michèle Lamonde
Février 2025 à avril 2025 : Chantal Godin
Mai 2025 à juillet 2025 : Ginette Rochefort
Août 2025 à octobre 2025 : Claire Bossé

6. RÈGLEMENTS – SOUMISSIONS – CONTRATS

6.1 FRR-VOLET 3 (SIGNATURE INNOVATION) – DÉPÔT DU PROJET RÉFECTION DU TERRAIN DE BASEBALL ET AJOUT D'UN TERRAIN MULTISPORT POUR LES SPORTS DE GAZON

PROMOTEUR : Municipalité de Berthier-sur-Mer

Projet : « Étendre le pôle baseball à Berthier et développer les sports de gazon »

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Berthier-sur-Mer a élaboré un projet pour la réfection du terrain de baseball et ajout d'un terrain multisport ;

CONSIDÉRANT QU'IL s'agit d'une collaboration au développement du baseball dans la MRC demandé par l'organisme les Vikings de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud concernant leur besoin de temps de terrain de baseball :

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Berthier-sur-Mer à l'appui des Municipalités de Saint-François, Cap St-Ignace et St-Pierre pour la concrétisation de ce projet qui concerne le partage d'une enveloppe budgétaire en partage avec ces trois (3) Municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du FFR-volet 3 – signature innovation ;

Il est proposé par Sébastien Dufour, et unanimement résolu :

QUE la municipalité de Berthier-sur-Mer s'engage à réaliser le projet tel que présenté dans le formulaire de demande du FRR-volet 3 (Signature Innovation) et à y investir les sommes prévues pour sa réalisation complète.

QUE la municipalité de Berthier-sur-Mer mandate comme représentante, Mélissa Gagné, Directrice générale par intérim pour déposer et signer tous les documents afférents à cette demande au FRR-volet 3 – Signature Innovation et en cas d'absence, M. Raymond Langevin, directeur général adjoint par intérim.

ADOPTÉ



N° de résolution
ou annotation

2024-104

2024-105



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

6.2 PRÊT TEMPORAIRE

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du programme sur la taxe de l'essence et la contribution du Québec (TECQ), la Municipalité de Berthier-sur-Mer s'est vue allouer un montant de 1 067 356 \$ devant être consacré à la réfection de la rue Principale Ouest ;

CONSIDÉRANT QUE cette somme servira à rembourser en totalité le prêt de financement temporaire lorsque les travaux seront terminés ;

Il est proposé par Chantal Godin, et unanimement résolu :

QUE la Municipalité effectue une demande de prêt temporaire au montant de 1 174 090 \$ à la Caisse Desjardins de la MRC de Montmagny, en rapport au règlement numéro 356.

QUE La Municipalité de Berthier-sur-Mer autorise le Maire Richard Galibois et Mme Mélissa Gagné, Directrice générale et greffière-trésorière par intérim ou son remplaçant M. Raymond Langevin, Directeur général et greffier-trésorier adjoint par intérim à signer la demande de financement.

6.3 APPEL D'OFFRES PUBLIC REGROUPE POUR LA COLLECTE ET LE TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES NON RECYCLABLES, COMPOSTABLES, RÉSIDUS VERTS ET ENCOMBRANTS

CONSIDÉRANT QUE le contrat avec l'entrepreneur Les Concassés du Cap inc. se termine le 31 décembre 2024 pour la collecte et le transport des matières résiduelles non recyclables et recyclables ;

CONSIDÉRANT QUE ce contrat était conjoint avec d'autres Municipalités et qu'il est bénéfique de procéder de la même façon pour le nouveau contrat à venir ;

CONSIDÉRANT QUE le prochain contrat sera prévu pour cinq ans (2025, 2026, 2027, 2028 et 2029) avec deux années optionnelles supplémentaires (2030 et 2031) ;

CONSIDÉRANT QUE suite à des discussions entre les Municipalités de Cap-Saint-Ignace, Berthier-sur-Mer, Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud et Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud, il a été convenu qu'il serait pertinent d'aller de nouveau en appel d'offres public regroupé pour ce contrat ;

Il est proposé par Ginette Rochefort, et unanimement résolu :

D'accepter que M^{me} Sophie Boucher, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace, effectue toutes les démarches requises pour obtenir la mise en concurrence exigée par la loi en lien avec l'appel d'offres public regroupé pour la collecte et le transport des matières résiduelles non recyclables, compostables, résidus verts et encombrants, devis conjoint préparé pour les Municipalités de Cap-Saint-Ignace, Berthier-sur-Mer, Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud et Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud. Que le nouveau contrat à octroyer soit d'une durée de cinq ans, soit du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2029 avec deux années optionnelles supplémentaires (2030 et 2031).

6.4 OCTROI DU CONTRAT D'ÉLECTRICITÉ _ GHISLAIN VÉZINA

CONSIDÉRANT QUE l'administration précédente avait omis de préparer une résolution pour autoriser les travaux en lien avec les soumissions du projet pompe – pour projet conduit de 1300)

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été effectués et que la facture totalise un montant à payer de 30 840.43 \$.



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

N° de résolution
ou annotation 2024-106

Il est proposé par Claire Bossé, et unanimement résolu :

D'AUTORISER le versement d'une somme de 30 840,43 \$ pour acquitter la facture # 20102 – Ghislain Vézina Entrepreneur Électricien.

6.5 NOMINATION ET PERMANENCE DE FRANZ BERTHOMIEU AU POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a embauché M. Franz Berthomieu à titre d'adjoint administratif le 22 avril 2024 ;

2024-107

Il est proposé par Michèle Lamonde, et unanimement résolu :

D'OCTROYER la permanence de M. Franz Berthomieu au poste d'adjoint administratif et de procéder à la signature de son contrat.

6.6 CESSION DE DROITS DANS LE LOT 6 483 816, SITUÉ À BERTHIER-SUR-MER

Afin de finaliser la cession de droits dans le lot 6 483 816, situé à Berthier-sur-Mer.

2024-108

Il est proposé par Chantal Godin, et unanimement résolu :

D'ACCEPTER que Le Havre de Berthier-sur-Mer inc., ayant son siège au 100, rue de la Marina, Berthier-sur-Mer (Québec) G0R 1E0, lui cède tous les droits, titres et intérêts que ladite corporation détient dans l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 6 483 816 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montmagny, situé à Berthier-sur-Mer, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, ainsi que dans certains autres actifs bien connus de la Municipalité, comprenant notamment, mais non limitativement des équipements de restauration et des bâtiments et installations situés sur des parties de territoire contiguës audit lot ;

QUE cette cession soit faite pour le prix total de soixante-quinze mille dollars (75 000 \$), plus taxes applicables, le cas échéant, laquelle somme a déjà été versée en date du 2 mai 2023 ;

QUE cet acte de cession soit rédigé selon les termes et conditions contenus au projet d'acte préparé par Me Maxime Létourneau, notaire, et soumis à notre assemblée pour approbation ;

D'AUTORISER le maire, Richard Galibois, et la directrice générale par intérim, Mélissa Gagné, à signer pour et au nom de la Municipalité de Berthier-sur-Mer, tous actes et documents requis pour ce dossier de cession, à accepter les clauses usuelles, à négocier tous les amendements requis et à signer tout autre document nécessaire afin de donner effet aux présentes ;

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution à Me Maxime Létourneau, notaire.

6.7 DEMANDE DE LETTRE D'APPUI RECONNAISSANT L'IMPORTANCE DE L'ACTION DE LA MAISON LE HAVRE DES FEMMES POUR NOTRE COMMUNAUTÉ

CONSIDÉRANT les actions positives de la Maison Le Havre des femmes pour le mieux-être de la population berthelaise et environnante, celle-ci sollicite notre appui pour faire des représentations auprès du ministre responsable des Services sociaux Lionel Carmant afin d'obtenir les ressources financières nécessaires au maintien de sa mission.

2024-109

Il est proposé par Ginette Rochefort, et unanimement résolu :

D'APPUYER cette lettre d'appui et de la transmettre à la Maison Le Havre des femmes.



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

7. URBANISME

7.1 TRAVAUX DE PEINTURE EXTÉRIEURE AU BÂTIMENT PRINCIPAL – 62, RUE PRINCIPALE EST

Demande de permis pour un bâtiment dont l'immeuble figure à la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial de la Municipalité de Berthier-sur-Mer. La demande de permis consiste en travaux de peinture de la galerie et du bâtiment principal. La couleur blanche pour le bâtiment principal est conservée telle actuellement et pour la galerie, il s'agit de gris pour le plancher.

CONSIDÉRANT QUE les travaux demandés respectent l'ensemble des critères associés au PIIA.

Le Comité consultatif d'urbanisme :

RECOMMANDE d'accepter la demande telle que formulée

Il est proposé par Michèle Lamonde, et unanimement résolu :

D'ACCEPTER la demande de travaux telle que formulée.

2024-110

7.2 RÉFECTION DE LA TOITURE – 340, BOULEVARD BLAIS EST

Demande de permis pour un bâtiment principal dont l'immeuble figure à la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial de la Municipalité de Berthier-sur-Mer. Les travaux consistent à restaurer la toiture sur deux versants de la maison. Le revêtement utilisé est du bardeau d'asphalte de la même couleur qu'actuellement.

CONSIDÉRANT QU'IL s'agit du même revêtement ;

CONSIDÉRANT que les rénovations demandées respectent l'ensemble des critères associés au PIIA ;

Pour ces motifs, le Comité consultatif d'urbanisme :

RECOMMANDE d'accepter la demande de rénovation de la toiture.

Il est proposé par Chantal Godin, et unanimement résolu :

D'ACCEPTER la demande de rénovation de la toiture.

2024-111

7.3 RÉFECTION DE LA TOITURE – 98, RUE PRINCIPALE EST

Demande de permis pour rénovation du bâtiment principal. Le bâtiment figure à la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial de la Municipalité de Berthier-sur-Mer. Les travaux consistent à restaurer la toiture. Le revêtement utilisé est du bardeau d'asphalte de la même couleur qu'actuellement.

CONSIDÉRANT qu'il s'agit du même revêtement ;

CONSIDÉRANT QUE les rénovations demandées respectent l'ensemble des critères associés au PIIA ;

Pour ces motifs, le Comité consultatif d'urbanisme :

RECOMMANDE d'accepter la demande de rénovation de la toiture.



N° de résolution
ou annotation
2024-112



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

Il est proposé par Ginette Rochefort, et unanimement résolu :

D'ACCEPTER la demande de rénovation de la toiture.

7.4 RÉNOVATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL (REVÊTEMENT, TOITURE ET FENÊTRE) – 486 BOULEVARD BLAIS OUEST

Demande de permis pour rénovation du bâtiment principal. Le bâtiment figure à la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial de la Municipalité de Berthier-sur-Mer. Les rénovations qui s'exposent au règlement PIIA, la rénovation complète du revêtement extérieur, de la toiture et des fenêtres.

Les matériaux utilisés sont le bardeau de cèdre pour le revêtement extérieur, de l'imitation de tôle à baguette de couleur blanc argenté pour la toiture et des fenêtres en PVC à volet sans moulures de couleur blanche et une moulure de bois gris pâle pour s'harmoniser avec la fondation.

CONSIDÉRANT QUE les modifications projetées représentent un gain pour l'apparence du bâtiment ;

CONSIDÉRANT QUE les modifications projetées respectent l'ensemble des critères énoncés au PIIA ;

Pour ces motifs, le Comité consultatif d'urbanisme :

RECOMMANDE d'accepter la demande de rénovation du bâtiment principal.

2024-113

Il est proposé par Sébastien Dufour, et unanimement résolu :

D'ACCEPTER la demande de rénovation du bâtiment principal.

7.5 ABATTAGE D'ARBRE – 9, BOULEVARD BLAIS OUEST

Demande de permis l'abattage d'arbre sur un terrain dont le bâtiment figure à la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial de la Municipalité de Berthier-sur-Mer. Les travaux consistent l'abattage de certains arbres afin de permettre la densification des arbres.

CONSIDÉRANT QUE l'arbre du côté de la rue Principale est cassé ;

CONSIDÉRANT QUE la coupe de certains arbres permettra la densification des arbres sur le terrain ;

Pour ces motifs, le Comité consultatif d'urbanisme :

RECOMMANDE d'accepter la demande de coupes d'arbres.

2024-114

Il est proposé par Michèle Lamonde, et unanimement résolu :

D'ACCEPTER la demande de coupe d'arbres.



N° de résolution
ou annotation

2024-115



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

7.6 DEMANDE IMPLANTATION DE BÂTIMENT SECONDAIRE DE TYPE CONTENEUR MARITIME AVEC REVÊTEMENT DE BOIS 684, RUE PRINCIPALE OUEST

Demande de permis l'implantation de conteneur maritime en cour avant. Le bâtiment figure à la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial de la Municipalité de Berthier-sur-Mer. Le conteneur sera d'une dimension de 20 pieds sur 8 pieds sur du gravier situé en cour avant. L'extérieur du conteneur sera recouvert de bois donnant un fini de grange propre.

CONSIDÉRANT les travaux prévus sur la rue Principale en juillet et la proximité de l'implantation du conteneur avec la ligne avant ;

CONSIDÉRANT que la marge avant est de 9 mètres et que la demande ne précise pas la marge d'implantation ;

CONSIDÉRANT que les bâtiments accessoires doivent être implantés en cour arrière ou latérale ;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un conteneur et que ceux-ci sont interdits par le règlement de zonage # 265 ;

Pour ces motifs, le Comité consultatif d'urbanisme :

RECOMMANDE de fournir un plan d'implantation avec plus de précision quant à la marge avant et s'assurer que le conteneur sera complètement recouvert et muni d'un toit.

Il est proposé par Ginette Rochefort, et unanimement résolu :

DE REFUSER l'implantation d'un conteneur en cour avant.

DE PERMETTRE l'implantation temporaire du conteneur, le temps des travaux soit pour une période maximale de 3 mois.

8. CORRESPONDANCE ET POINTS D'INFORMATION

8.1 PRÉ-TOUR MRC L'ISLET-MONTMAGNY TOURNÉE DES VAINQUEURS 2024

Mario Marcoux, un citoyen de la municipalité de Saint-François-de-la-Rivière du Sud nous informe qu'il effectuera le 27 juillet 2024, remis au lendemain en cas d'intempéries, une randonnée de 250 kilomètres en vélo pour démontrer à la population qu'il est possible de se sortir d'un cancer virulent. Il devrait être de passage à Berthier-sur-Mer aux alentours de 19 h. Le point de ralliement étant le parvis de l'église.

9. RAPPORTS DES COMITÉS

Claire Bossé :

Madame Bossé présente sommairement les principales statistiques du rapport sur la bibliothèque provenant de Réseau Biblio : augmentation significative du nombre de jeunes et d'adultes la fréquentant entre 2021 et 2023 (de 263 à 423) ; du nombre de livres empruntés (917 à 5303).

L'importante implication des bénévoles est soulignée pour expliquer les augmentations observées. Le maire Richard Galibois en profite pour féliciter toute l'équipe de bénévoles de la bibliothèque pour leur excellent travail.

Madame Bossé rappelle l'importance de planter des arbres pour contrer l'impact des îlots de chaleur. Elle souligne de faire attention à l'arrosage excessif.



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

Sébastien Dufour :

Monsieur Dufour souligne également l'excellent travail de l'équipe de bénévoles de la bibliothèque auprès de l'école, ce qui permet à l'ensemble des élèves d'avoir accès à des livres.

Il glisse quelques mots sur la belle ouverture de la Maison des jeunes en juin dernier en y ajoutant que la réussite repose sur un gros travail d'équipe.

Il mentionne que le secteur « loisirs » est en pleine effervescence et que cela se perpétuera au cours des prochains mois.

Michèle Lamonde :

Madame Lamonde informe l'assemblée que la parution du journal local Le Berthelais sera décalée d'une semaine, soit autour du 7 ou 8 août.

Chantal Godin :

Madame Godin fait un retour sur la Fête nationale du 24 juin dernier, remerciant tous les membres du comité organisateur pour leur implication, soit Diane Blais, Denise Côté, Chantal Leblanc, Katherine Tardif, Cassandra Fournier, Raymond Langevin et elle-même.

En son nom personnel, elle souligne le court laps de temps pour préparer l'événement, en dépit du mauvais temps la veille. Tout en remerciant les commanditaires, elle mentionne qu'un budget équilibré a été réalisé.

Ginette Rochefort :

Madame Rochefort invite la population à se tourner vers l'acquisition de récupérateurs d'eau pour économie l'eau potable.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Michel Beauchamp soulève que plusieurs municipalités offrent à leurs citoyens du soutien d'encouragement pour l'acquisition de récupérateurs d'eau pour économie l'eau potable et demande si la municipalité envisage d'en faire autant dans l'avenir.

Monsieur Yves Michon demande si les vieux arbres malades de la rue Principale Ouest seront coupés lors des travaux de réfection à venir et si Hydro-Québec prévoit procéder à de l'élagage de branches au cours des prochaines semaines. Il suggère également à la municipalité de réfléchir au développement d'une promenade aux abords du fleuve Saint-Laurent.

Monsieur Ron Kenyon souligne que les arbres aux abords du fleuve protègent les berges de l'érosion.

Madame Chantal Leblanc demande au maire si celui-ci va participer au défi Coup de cœur des maires en matière de lecture.

11. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée. Il est 19 h 53.

Président : Richard Galibois

Secrétaire d'assemblée : Raymond Langevin



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

ANNEXE # 1 DU PROCÈS-VERBAL DU 8 JUILLET 2024

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BERTHIER-SUR-MER
COMTÉ DE MONTMAGNY

COMPTE À PAYER - JUIN 2024

FOURNISSEUR	DÉTAIL	MONTANT
BUROPRO CITATION	ACHAT MATÉRIEL DE BUREAU	379.49\$
MRC DE MONTMAGNY	CRÉDIT MAUVAIS FOURNISSEUR	355.32\$
AVANTIS COOPÉRATIVE	ACHATS DIVERS	718.71\$
SPÉCIALITÉ MOTEURS BERTHIER INC.	ACHAT DE MATÉRIEL	163.73\$
XEROX CANADA LTEE	FACTURES	17.58\$
ÉPICERIE MACHÉ DU ROI	ACHAT FÊTE VOISINAGE ET NATIONALE	642.45\$
WOLTERS KLUWER	FACTURE	2 982.00\$
OFFICE D'HABITATION RÉGION MONTMAGNY	CONTRIBUTION PROGRAMME	194.08\$
MUNICIPALITÉ DE ST- FRANÇOIS	DÉNEIGEMENT 5 ^E VERSEMENT / ENTRAIDE INCENDIE	52 380.42\$
LES ENTREPRISES JRMORIN INC.	PAVAGE MANUEL	17 031.83\$
RÉSEAU BIBLIO CNCA	ACHAT VOLUME	88.66\$
GROUPE CANADIEN DJG DICOM ET GLS	COTISATION MEMBERSHIP	16.20\$
L'OIE BLANCHE	PUBLICITÉ	537.52\$
FERME HORTICOLE LAJOIE INC.	ACHAT MATÉRIEL	2 960.78\$
VILLE DE MONTMAGNY	SUBVENTION ET EXAMEN	49 687.61\$
SIGNALISATION LÉVIS INC.	PLAQUE NUMÉRO CIVIQUE	68.83\$
LES CONSTRUCTION HDF INC.	LOCATION DE BALAI	3 860.86\$
SEAO-CONSTRUCTION	APPEL D'OFFRE	40.77\$
ENTREPRISES F.M. ROY INC.	ACHAT	14.84\$
PHILIAS BLAIS & FILS ENR.	NETTOYAGE PLAGE	16 279.36\$
GESTECH ENVIRONNEMENT INC.	EXPLOITATION ET LAVAGE DE RÉSEAU MAI 2024	6 645.56\$
LES CONCASSÉS DU CAP INC.	COLLECTE DE DÉCHET	31 529.51\$
PROPANE GRG INC.	ACHAT	415.42\$
RENÉ CARON	PARC FLUVIAL	323.00\$
SANI BLEU	LOCATION TOILETTE	973.84\$
TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY S.E.N.C.R.L.	SERVICE PREMIÈRE LIGNE	574.88\$
MARC GUIMONT	REMBOURSEMENT FORMATION	208.10\$
OK PNEUS ANDRÉ OUELLET INC.	INTÉRÊT	7.54\$
P/A G.G.M. INC.	ACHAT	698.80\$
MDM PUBLICITÉ INC.	ACHAT VINYLE	120.73\$
RÉGIE L'ISLET MONTMAGNY	GESTION CTL ET TRANSPORT	6 996.34\$
LOCATION DE TENTES DJR	LOCATION DE TENTES FÊTE VOISINAGE ET FÊTE NATIONALE	1 609.66\$
CLAIRE BOSSÉ	ACHAT DE FLEUR	68.90\$
LINDE CANADA INC.	INTÉRÊT	10.39\$
MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE	1 ^{ER} VERSEMENT	116 440.00\$
9205-1242 QUÉBEC INC.	ACHAT ESSENCE FÉVRIER À JUIN	1 443.86\$
ENERCYCLE	ENFOUISSEMENT	5 906.66\$
LES ENTREPRISE F.M. ROY INC.	ACHAT	14.84\$
EUROFINS ENVIRONEX	SUIVI D'EAU POTABLE	752.52\$



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

ANNEXE # 1 DU PROCÈS-VERBAL DU 8 JUILLET 2024

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BERTHIER-SUR-MER
COMTÉ DE MONTMAGNY

COMPTE À PAYER - JUIN 2024

TERRASSEMENT GIGUÈRE	TRAVAUX PLUVIAL RUE DU CAPITAINE	8 268.99\$
AQUAM SPÉCIALISTE AQUATIQUE INC.	VESTE DE SAUVETAGE	293.66\$
TRAITEMENT BEL'EAU	PISCINE PUBLIQUE	320.00\$
RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON	HONORAIRES SERVICES	4 563.38\$
PAULETTE BÉLANGER	CONTRACTUEL	1 397.25\$
MONYVILL ENR.	ACHAT GRAVIER	5 144.88\$
AUDET LYNE	REMBOURSEMENT CARTOUCHE D'ENCRE BIBLIOTHÈQUE	125.31\$
ENGLOBE ENVIRONNEMENT INC.	COMPOST VÉGÉTAL	4 904.28\$
VIGIL SÉCURITÉ OPÉRATIONS INC.	INTÉRÊT	24.07\$
6TEM TI INC.	ORDINATEUR ET FOURNITURES ÉLECTRONIQUES	1 011.20\$
OLYVIÉ MARTINEAU	REMBOURSEMENT FORMATION	1 368.26\$
LES GAZONS TESSIER	CONTRÔLE DE LA VÉGÉTATION	2 466.21\$
PRODUIT NOVACO	ACHAT PRODUIT MÉNAGER	746.46\$
PIERRE MORISSETTE	MARQUAGE ARBRE	200.00\$
FQM ASSURANCES 9430-0506 QUÉBEC INC.	ASSURANCE MUNICIPALITÉ TONTE DE LA PELOUSE 1 ^{ER} VERSEMENT	1 918.40\$ 3 125.49\$
BASE 132	LIVRET ET BROCHURE JOURNAL	2 284.56\$
SERVICE DE SAUVETAGE QN INC.	SERVICE DE SAUVETEUR 16 AU 22 JUIN 2024	1 434.89\$
CORPORATION ENTRE CIEL ET MARÉE DE MTY	ANIMATION FÊTE NATIONALE	400.00\$
GENIE+	PROJET 22-2127 ACCOMPAGNEMENT RUE	3 564.23\$
INFOTECH INC.	AIDE PAIE ET SOUTIEN	1 342.84\$
GRENKE	PAIEMENT LOCATION COPIEUR	1 248.63\$
KASSANDRA FOURNIER	REMBOURSEMENT FORMATION POMPIER	176.39\$
FERNAND CORRIVEAU	CONTRACTUEL PARC FLUVIAL	773.50\$
RAYMOND LANGEVIN	REMBOURSEMENT ACHAT	225.00\$
MÉLISSA GAGNÉ	REMBOURSEMENT ACHAT	227.65\$
PIER-LUC BLANCHET	REMBOURSEMENT FORMATION POMPIER	254.73\$
CHANTAL LEBLANC	BRIGADIÈRE SCOLAIRE	382.72\$
PHANEUF	MACHINERIE TRACTEUR	431.74\$
MIREILLE CAUCHON	CONTRACTUEL PARC FLUVIAL	1 708.50\$
JOSHUA LACHANCE	CONTRACTUEL VOIRIE	289.00\$
LIBRAIRIE LIVRES EN TÊTE	ACHAT LIVRES	110.04\$
KATY FOUNIER VALLIÈRES	REMBOURSEMENT ACHAT FÊTE VOISINAGE	26.43\$
ANNIE AUBÉ	CONTRACTUEL ENTRETIEN MÉNAGER	772.80\$
MARIO ROULEAU	PRÉPARATION ET PRESTATION DU CONTE SYLVAIN	750.00\$
MICHEL GOSSELIN	PRÉPARATION ET PRESTATION DU CONTE LA	750.00\$
DENISE CÔTÉ	REMBOURSEMENT ACHAT FÊTE DU VOISINAGE	838.95\$
LAFONTAINE	SOUPER DES BÉNÉVOLES	4 164.72\$



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

ANNEXE # 1 DU PROCÈS-VERBAL DU 8 JUILLET 2024

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BERTHIER-SUR-MER
COMTÉ DE MONTMAGNY

COMPTE À PAYER - JUIN 2024

9435-6169 QUÉBEC INC.	ACHAT FÊTE DU VOISINAGE ET LOCATION OUVERTURE MDJ	1 114.92\$
RICHARD BLAIS	SPECTACLE FÊTE DU VOISINAGE	300.00\$
LES INDUSTRIE ST-MICHEL	MAIN COURANTE LOISIRS	154.93\$
GROUPE LEVAGE MLE	ACHAT DE MATÉRIEL	146.71\$
PUBLICITÉ P.A. MICHAUD	CHANDAIL CAMP DE JOUR PLAQUE RECONNAISSANCE	1 133.25\$
FRANZ BERTHOMIEU	REMBOURSEMENT FRAIS DE POSTE	214.60\$
LES TRÉSORS DE JOMYLOU	MAQUILLAGE OUVERTURE MDJ FETE NATIONALE	325.00\$
CHRISTIAN PAQUET	SPECTACLE FÊTE NATIONALE	1000.00\$
TOTAL :		384 875.52\$



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer